

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VALOUSE

Envoyé en préfecture le 03/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le 10/01/2025

ID : 026-212603633-20241221-2024_12_01-DE

Séance du 21 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 21 décembre à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	6
Date de la convocation	13/12/2024

Présents: Madame AMAR Janine, Mrs BASQUIN Lilian, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël, ROUSSIN Christine

Absents: BROCHEC Frédéric (pouvoir à BUR Frédéric)

Secrétaire de séance: LIEVAUX Emilien

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du
09/11/2024

Délibération n°2024-12-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 9 novembre 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Raphaël Miranda.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil valident le procès-verbal ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,
VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 novembre 2024

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR

